

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

Constitution du Ficher Fournisseur

Dans la perspective de la constitution de son fichier d'agrément annuel des fournisseurs pour l'année 2026, **AFG HOLDING** lance le présent avis d'appel à manifestation d'intérêt aux entreprises fournisseurs et autres prestataires de services, régulièrement inscrits au registre du commerce et du crédit mobilier et en règle vis-à-vis des administrations fiscales de Côte d'Ivoire.

Le présent avis d'appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux fournisseurs de biens, de services ainsi qu'aux prestataires de solutions applicatives dans le secteur bancaire, qu'**AFG HOLDING** sollicitera. Il a pour objectif de garantir la régularité, la rapidité et la qualité des approvisionnements et prestations, tant pour la gestion des stocks et les travaux urgents que pour la mise en œuvre de solutions technologiques et applicatives adaptées aux besoins bancaires.

Il prépare aussi les bases de sélection des fournisseurs par des consultations restreintes ou lors des appels d'offre.

Les Prestations concernées :

- Imprimerie
- Fournitures de bureau
- Consommables informatiques
- Matériel et mobilier de bureau
- Matériel et logiciel informatiques
- Prestations de solutions applicatives bancaires
- Matériel et outillage divers
- Architecture et bâtiment
- Travaux divers
- Conseil en stratégie
- Etudes

- Evènementiel
- Achats d'espace média
- Production et diffusion audio-visuel
- Digital
- Entretien et fourniture de climatiseurs
- Entretien et d'onduleurs
- Agence de Communication
- Coffres-forts et compteuses de billets
- Location de véhicules
- Agence de voyage

Composition du dossier de demande d'agrément du fournisseur :

- Une lettre de demande d'agrément
- Une copie du registre de commerce
- Un numéro de compte contribuable
- La déclaration Fiscale d'existence
- Une attestation de régularité fiscale
- Les statuts de la société
- L'adresse et le plan détaillé de localisation géographique du siège
- Un cahier de références
- Les derniers états financiers certifiés de l'entreprise présentant une situation financière relativement stable. Pour les nouvelles entreprises, le plan prévisionnel triennal d'affaires sera exigé. Pour les entreprises individuelles de petite taille, les entreprises d'Etat ou les structures du secteur informel, cette disposition n'est pas obligatoire.
- Une proposition de contrat

Critères de sélection :

- Être client dans une agence de AFG BANK CI
- Avoir un bon rapport qualité / prix

- Présence de base de coûts pour tout ce qui est articles, matériels et petits travaux.
- Avoir des références solides et vérifiables
- Avoir une localisation géographique précise (siège)
- Être en règle vis-à-vis de l'administration fiscale (facture normalisée, régularité fiscale, registre de commerce, etc.)
- Avoir une activité principale en rapport avec l'objet de l'agrément
- Avoir une Police d'assurance « Responsabilité Civile Professionnelle » couvrant tous les dommages qui peuvent être causés aux installations de la filiale
- Avoir une situation financière stable
- Accepter les conditions de règlement de l'entité
- Avoir les hommes et l'équipement adéquat pour la réalisation des prestations.

Les entreprises, fournisseurs, prestataires qui sont intéressés par le présent avis peuvent obtenir des informations complémentaires auprès de AFG HOLDING.

Email : ami@atlantic-group.net

Le dossier doit être partagé à l'adresse ci-dessus indiquée au plus tard le 08 Mars 2026 à 15h00 GMT.

Il doit porter la mention Agrément « AFG HOLDING - AGREMENT 2026 » et la prestation choisie.